

CHAMPIONNAT D'EUROPE DE TIR 3D MARIBOR (SLOVENIE) DU 13 au 18 juillet 2020

MODE DE SELECTION

Le mode de sélection a pour objet de choisir les membres de l'équipe de France qui représenteront notre pays lors du championnat d'Europe de Maribor (Slovénie).

EPREUVE DE SELECTION

23-24 MAI 2020 A BARBY ET CHALLES LES EAUX

Pour pouvoir prendre part au processus de sélection, chaque archer, de nationalité française et licencié à la FFTA en 2020, doit faire acte de candidature par mail (a.reculet@ffta.fr) avant le 30/04/2020, en indiquant la catégorie d'âge et d'arme dans laquelle il souhaite concourir. Le tout doit être accompagné d'une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité nationale, dont la date de validité doit être ultérieure au 20 juillet 2020).

La sélection se déroulera sur une seule épreuve, le weekend du 23 au 24 mai 2020 à Barby et Challes les Eaux.

Samedi 23/05/20 - Jour 1/Phase 1 - Tir de qualification sur un **parcours de 24 cibles** avec 2 flèches par cible.

Seuls les 4 premiers archers du classement de la phase 1 peuvent participer à la suite de l'épreuve de sélection.

Attention, à l'issue de la phase 1 :

- Les tireurs concernés doivent se présenter au greffe pour officialiser leur participation aux phases suivantes (signature d'un formulaire d'engagement).
- En cas d'abandon d'un ou de plusieurs archers qualifié(s) à la phase 2, un reclassement est fait avec repêchage du/des suivant(s) sur le classement de la phase 1.
- La liste des archers retenus pour la phase 2 sera déterminée le jour même.

Dimanche 24/05/20 - Jour 2/Phase 2 – Matches de poule sur des **parcours de 6 cibles** avec 1 flèche par cible.

Dimanche 24/05/20 - Jour 2/Phase 3 - Les phases finales se tirent sur **des parcours de 4 cibles** avec 1 flèche par cible.

Les phases finales des 4 armes se tirent simultanément sur ces parcours de 4 cibles.

Le règlement de cette épreuve de sélection et les modalités de classement sont détaillés en annexe.

L'équipe de France qui participera au championnat d'Europe de tir 3D 2020 :

- Sera composée de l'archer vainqueur de l'épreuve de sélection dans chaque catégorie, à condition d'avoir réalisé le minima de score suivant lors de la phase 1 :

Longbow		Compound		Barebow		Instinctive bow	
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
345 pts	280 pts	485 pts	450 pts	420 pts	360 pts	385 pts	310 pts

- Pourra être complétée, le cas échéant et dans l'intérêt de l'équipe de France, par le comité de sélection, d'un ou plusieurs archers dans la limite de 3 archers par catégorie.

La sélection définitive pour le championnat du monde sera effective **le 26 mai 2020**.

La sélection d'un archer n'est validée qu'après sa signature d'une convention individuelle Equipe de France établie par la FFTA. La présente convention devra être dûment signée et renvoyée par mail (a.recullet@ffa.fr) avant le 11/06/2020.

Un stage terminal sera proposé aux archers sélectionnés au championnat d'Europe, il sera dirigé par l'encadrement fédéral. Il se déroulera du 24 au 27 juin 2020 à Challes-les-Eaux.

Généralités communes à l'ensemble des modalités de sélection

Le comité de sélection composera l'équipe de France en prenant en compte les résultats des épreuves de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque archer, ainsi que ses résultats antérieurs.

En outre, le comité de sélection saura prendre en compte d'éventuels impondérables.

En cas de modification du calendrier et/ou du règlement international, le mode de sélection deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé par la DTN.

Les archers sélectionnés en équipe de France s'engagent à respecter le programme de préparation et d'actions conduit sous la responsabilité des entraîneurs nationaux, jusqu'à la fin de la compétition pour laquelle ils sont sélectionnés.

RÈGLEMENT ET MODALITÉS DE CLASSEMENT

Le coût de l'inscription à cette épreuve de sélection s'élève à 20 euros. Ce droit d'inscription devra être acquitté à l'organisateur (voir mandat).

Samedi 23/05/20 - Jour 1/Phase 1 - Tir de qualification sur un **parcours de 24 cibles**.

A l'issue de la phase 1, un classement est établi à partir de la somme de scores. Seuls les 4 premiers archers du classement ainsi établi pourront participer à la phase suivante.

En cas d'égalité de score entre deux ou plusieurs archers pour la 4^{ème} place, le nombre de 11 et de 10 servira au départage. Si l'égalité persiste, un tir de barrage sera organisé pour départager les archers ex-aequo.

Dimanche 24/05/20 - Jour 2/Phase 2 – **Matchs éliminatoires en poule sur des parcours de 6 cibles**.

Le classement de la phase 1 est utilisé pour établir le tableau de matchs au sein de la poule.

Principe des matchs éliminatoires en poule

- Le 1^{er} match de poule est disputé entre les deux archers les moins bien classés de la poule.
- L'archer vainqueur du 1^{er} match rencontre alors l'archer immédiatement mieux classé.
- Etc.
- En cas d'égalité sur un match, un tir de barrage est organisé selon le règlement international en vigueur.

Illustrations

	Poule de 4	Poule de 3	Poule de 2
Match 1	4 ^{ème} vs. 3 ^{ème}	3 ^{ème} vs. 2 ^{ème}	2 ^{ème} vs. 1 ^{er}
Match 2	Vainqueur match 1 vs. 2 ^{ème}	Vainqueur match 1 vs. 1 ^{er}	
Match 3	Vainqueur match 2 vs. 1 ^{er}		

Un classement est établi à l'issue de la phase 2 comme suit :

Résultat	Place
Vainqueur match 3	1 ^{er}
Perdant match 3	2 ^{ème}
Perdant match 2	3 ^{ème}
Perdant match 1	4 ^{ème}

Dimanche 24/05/20 - Jour 2/Phase 3 - Les phases finales des 4 armes se tirent simultanément sur les parcours de 4 cibles.

	Poule de 4	Poule de 3	Poule de 2
½ finale	1 ^{er} vs. 4 ^{ème} 2 ^{ème} vs. 3 ^{ème}	1 ^{er} en bye 2 ^{ème} vs. 3 ^{ème}	1 ^{er} et 2 ^{ème} en finale

En cas d'égalité sur un match, un tir de barrage est organisé selon le règlement international en vigueur.

En fonction du nombre d'archers présents dans une catégorie, l'organisation des phases 2 et 3 pourra être modifiée par le ou les représentants de la DTN ; les archers seraient alors informés avant le début de l'épreuve considérée.

Le classement final de l'épreuve de sélection est établi comme suit :

Les archers accédant à la phase 3 sont classés de 1 à 4 (ou moins suivant le nombre de participants), les autres sont classés à partir de leur score de qualification de la phase 1. En cas d'égalité de score entre deux ou plusieurs archers, le nombre de 11 et de 10 servira au départage.